

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Séance ordinaire tenue le 30 septembre 2024 à 19h30

à l'auditorium du CIP

Président : M. Sébastien Wyss, PLR

Secrétaire du : Mme Lucie Noirat, chancelière
procès-verbal

Invités : M. Philippe Wastian, responsable administratif Energies et Réseaux

1. Appel

L'appel auquel procède Mme Qendresa Koqinaj Coçaj, secrétaire, fait constater la présence de 34 conseillers généraux sur 37. La majorité absolue est fixée à 18.

Sont excusés :

M. Pierre-Alain Basso, Groupe Débat
M. Amaury Habegger, PLR
Mme Myriam Tellenbach, PLR

Mme Karine Voumard, conseillère municipale, est annoncée avec du retard, retenue par une autre séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le président indique que le Conseil municipal a proposé au bureau du Conseil général propose d'ajouter deux points pour nommer de nouveaux représentants du conseil des parents à la Commission de l'Instruction publique. Il donne connaissance de l'ordre du jour ainsi modifié.

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 24 juin 2024

I. Décisions

4. Règlement sur le personnel communal, révision partielle
5. Motion de M. Christophe Vienat, PLR, intitulée « Nous voulons amener plus de sécurité pour les piétons au centre du village »
6. Postulat de M. Vital Gerber, Groupe Débat, intitulé « "Carte journalière dégriffée Commune" à Tramelan »
7. Commission Instruction publique, remplacement de Mme Qendresa Koqinaj Coçaj, représentante du conseil des parents (cycle primaire)
8. Commission Instruction publique, remplacement de Mme Laurence Lacombe, représentante du conseil des parents (cycle secondaire)

II. Projets en cours du Conseil municipal

9. Présentation du rapport sur l'électromobilité
10. Informations du Conseil municipal

III. Divers

11. Résolutions
12. Motions – postulats
13. Interpellations
14. Petites questions
15. Correspondance au Conseil général
16. Divers

Les membres du Conseil général acceptent l'ordre du jour ainsi modifié à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 24 juin 2024

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 juin 2024 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

I. DECISIONS

4. Règlement sur le personnel communal, révision partielle

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président rappelle que l'objet, en séance du 27 novembre 2023, avait été renvoyé à la commission non permanente en raison de l'article 14 bis intitulé « Pénibilité ». Les autres articles proposés n'avaient pas soulevé de débat. La commission s'est alors uniquement concentrée sur cet article.

Il donne la parole à M. Vincent Vaucher, PS, membre de la commission non permanente, qui fait la déclaration suivante :

« Nous vous soumettons aujourd'hui une révision du règlement du personnel communal. Bien que la discussion ait principalement porté sur l'article relatif à la pré-retraite pour les employés présentant des atteintes à la santé, il est important de rappeler que cette révision ne se limite pas à cet article. C'est l'ensemble des modifications qui est soumis à votre approbation.

Concernant la question de la pré-retraite, cette mesure a été ajustée à la suite des remarques formulées lors de la présentation au Conseil général l'an passé. En particulier, des précisions ont été apportées sur les critères d'éligibilité et sur le financement, notamment après consultation de la Commission des finances. Seuls un petit nombre de collaborateurs seront concernés chaque année, et les coûts seront maîtrisés, comme le montrent les projections à l'horizon 2031.

Cette révision vise à offrir une alternative plus économique aux arrêts maladie prolongés, tout en garantissant un traitement respectueux pour les employés en situation de fragilité. Elle permet aussi d'apporter des clarifications sur les compensations, spécifiquement sur le capital LPP.

Je vous invite à approuver l'ensemble des modifications apportées à ce règlement, afin de garantir un cadre adapté et équitable pour nos collaborateurs, et viable financièrement pour la commune. »

Le président donne la parole aux rapporteurs de groupe qui préavisent tous favorablement l'adoption du règlement. Le PS y est également favorable mais annonce un amendement.

Le président ouvre la discussion.

Mme Audrey Châtelain, PS, dépose l'amendement suivant : Dans l'article 14 bis, afin que les termes employés soient concordants, il est proposé de remplacer le terme « pont partiel » par le terme « compensation partielle ». La concordance entre la première et la deuxième phrase sera ainsi plus simple à comprendre.

Au vote, l'amendement est accepté à l'unanimité.

M. François Roquier, Groupe Débat, demande qu'on indique « tous les genres » et non « tous les sexes » à l'article 3, comme cela avait été demandé précédemment. Il n'a pas été tenu compte de cette remarque dans le nouveau projet.

Au vote, cet amendement est accepté par 32 voix favorables et 2 abstentions.

Mme Audrey Châtelain, PS, demande un éclaircissement entre l'article 19 alinéa 1 qui mentionne une progression annuelle alors que l'alinéa 3 mentionne que la progression du traitement a lieu tous les deux ans.

Mme Lucie Noirat, chancelière et membre de la commission non permanente, répond qu'il s'agit d'une erreur de rédaction dans l'alinéa 1 et que les travaux de la commission recommandent l'octroi d'un échelon tous les deux ans.

Mme Châtelain propose l'amendement suivant : Supprimer le terme « chaque année » de l'article 19 alinéa 1.

Au vote, cet amendement est accepté à l'unanimité.

La discussion n'étant plus demandée, le président soumet la révision du règlement au vote en bloc.

Au vote, la révision partielle du Règlement sur le personnel communal est acceptée à l'unanimité, sous réserve du référendum facultatif.

L'entrée en vigueur est prévue au 01.01.2025.

5. Motion de M. Christophe Vienat, PLR, intitulée « Nous voulons amener plus de sécurité pour les piétons au centre du village »

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole au Conseil municipal qui ne souhaite pas s'exprimer.

Le président donne la parole au motionnaire qui, au nom du groupe PLR, dit maintenir sa motion.

Le président donne la parole aux rapporteurs de groupe. Le PS et le Groupe Débat recommandent le rejet de la motion, le PLR préavise favorablement son acceptation et l'UDC laisse la liberté de vote.

Le président ouvre la discussion qui n'est pas demandée.

Au vote, par 21 voix défavorables, 8 favorables et 5 abstentions, la motion est rejetée.

6. Postulat de M. Vital Gerber, Groupe Débat, intitulé « "Carte journalière dégriffée Commune" à Tramelan »

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole au Conseil municipal qui ne souhaite pas s'exprimer.

Le président donne la parole au motionnaire qui remercie le Conseil municipal d'avoir reconsidéré sa position. Il précise que cet été, des articles de presse dressent un bilan positif de cette nouvelle carte journalière dégriffée « Commune ». Environ 1'070 communes participent à ce jour, c'est autant qu'avec l'ancien système. Sur certains jours, entre 3'000 cartes et 4'000 cartes sont proposées dans toute la Suisse. Seules les cartes effectivement vendues sont à charge des communes. Il cite les communes de la région qui pratiquent déjà cette carte : Valbirse, Court, Saicourt, Mont-Tramelan, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier ou encore Le Noirmont. Ce serait une bonne chose que Tramelan s'y joigne. Nous allons parler d'électromobilité, le présent projet soutient la mobilité douce via les transports publics.

Le président donne la parole aux rapporteurs de groupe qui préavisent tous favorablement l'adoption du postulat.

Le président ouvre la discussion qui n'est pas demandée.

Au vote, le postulat est adopté à l'unanimité.

7. Commission Instruction publique, remplacement de Mme Qendresa Koçinaj Coçaj, représentante du conseil des parents (cycle primaire)

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole au Conseil municipal.

M. Vincent Glauser, CM, propose la nomination de Mme Yaëlle Dupuis en qualité de représentante du conseil des parents du cycle primaire au sein de la commission Instruction publique. Cette nomination a été préavisée favorablement par le Conseil municipal.

Au vote, à l'unanimité, le Conseil général nomme Mme Yaëlle Dupuis en qualité de membre de la commission citée en titre avec effet immédiat.

8. Commission Instruction publique, remplacement de Mme Laurence Lacombe, représentante du conseil des parents (cycle secondaire)

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole au Conseil municipal.

M. Vincent Glauser, CM, propose la nomination de M. Olivier Gairaud en qualité de représentant du conseil des parents du cycle secondaire au sein de la commission Instruction publique. Cette nomination a été préavisée favorablement par le Conseil municipal.

Au vote, à l'unanimité, le Conseil général nomme M. Olivier Gairaud en qualité de membre de la commission citée en titre avec effet immédiat.

II. Projets en cours du Conseil municipal

9. Présentation du rapport sur l'électromobilité

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole au Conseil municipal.

M. Mathieu Chaignat, CM, et M. Philippe Wastian, responsable administratif du dicastère des Energies & Réseaux, projettent une présentation qui est jointe au présent procès-verbal dont elle fait partie intégrante.

Au terme de la présentation, le président ouvre la discussion.

M. Quentin Landry, UDC, demande si on a informé dans le village à propos des installations inconnues qui ont été mentionnées. A-t-on communiqué sur le fait que les gens doivent informer la commune quand ils font une installation ?

M. Wastian répond qu'on a rappelé dans la feuille d'avis officielle que les gens peuvent s'annoncer gratuitement. On a reçu une seule annonce. Donc c'est difficile, mais c'est effectivement une obligation.

M. Landry demande si cela deviendra payant.

M. Wastian répond qu'a priori, non.

Mme Joëlle Gairaud, Groupe Débat, a vu qu'il y a passablement de places bleues qui pourraient être utilisées pour les bornes de recharge. Combien de temps faut-il pour recharger une voiture ?

M. Wastian répond que cela dépend du véhicule, de l'état de la batterie et de la puissance de la borne. Cela peut aller de quelques minutes à 3 ou 4 heures. Il y a des dispositions légales qui disent qu'une place pour véhicule électrique n'est réservée que pour le temps de la recharge. Une fois la recharge terminée, théoriquement, la personne devrait déplacer son véhicule.

M. Quentin Landry, UDC, relève que les chiffres principaux qui ont été présentés datent de 2022. Sachant que cela évolue vite, et que les premières projections étaient pour 2025, il demande si le service de l'électricité a déjà un semblant de chiffre actualisé ?

M. Wastian répond que non, il faudrait demander à l'Office fédéral de la statistique. Nous ne pouvons pas avoir de chiffre avec certitude. Cependant, dans le cadre du plan directeur de l'énergie déjà présenté au Conseil général, on aura cet indicateur. Il s'agira de le suivre. Pour l'instant l'évolution à Tramelan est hypothétique.

M. Christophe Vienat, PLR, émet l'hypothèse suivante : si l'on faisait du démarchage privé pour créer des stations de *fast charging*, a-t-on analysé si le réseau électrique de Tramelan tiendrait le coup ?

M. Wastian répond qu'effectivement, ce n'est pas le cas. Il faudrait renforcer le réseau. On envisage pour l'instant de renforcer là où il y a les stations essence actuelles. C'est bien sûr un problème, d'un côté on pousse l'électromobilité en avant, de l'autre on doit retenir. On devra faire les investissements en conséquence. D'autres communes ont plus de problèmes que nous, par exemple celles qui ont un McDonald's. S'ils décident de mettre une borne rapide sur leur parking, la commune n'a d'autre choix que de mettre en place la structure nécessaire.

M. Chaignat ajoute que souvent, ces bornes rapides ne sont pas posées seules, elles sont complétées par une infrastructure où boire un café par exemple. C'est pourquoi le site des Reussilles s'y prête plutôt bien.

M. Georges Juillard, UDC, demande combien de kilowatt consomme une borne rapide.

M. Wastian répond qu'il y en a de toute sorte. On parle de borne rapide à partir de 40 kW, mais cela peut aller jusqu'à 150 kW ou peut-être plus.

M. Quentin Landry, UDC, demande si des contacts ont été pris avec la Coop qui a des bornes sur son parking mais qui ferme la nuit.

M. Wastian répond que non. On peut essayer mais on a du mal à croire qu'on arrivera à quelque chose.

Mme Joëlle Gairaud, Groupe Débat, revient sur les réflexions qui ont été menées sur les mesures en cas de pénurie d'électricité. Que fait-on avec les bornes en cas de pénurie ? Sont-elles mises en standby ?

M. Wastian répond que dans une première phase, ce seraient les gros consommateurs qui seraient touchés. Ensuite, au stade où plus rien ne tourne, on a un délestage du réseau qui touchera tout le monde. On ne va pas cibler spécifiquement les bornes de recharge mais elles s'arrêteront comme le reste.

M. Chaignat profite de l'occasion pour présenter l'installation photovoltaïque du home des Lovières mise en service le 7 mai 2024 (également dans la présentation jointe au procès-verbal). L'investissement a été fait par le home via un prêt citoyen, mais la propriété de l'installation est entièrement communale.

En fin de présentation, M. Wastian précise qu'on envisage également une installation photovoltaïque sur le toit de la piscine. On ouvrirait le prêt citoyen à tous les citoyens de Tramelan. On va bientôt communiquer là-dessus. C'est très profitable pour le home et ça le serait également pour la piscine.

M. Chaignat rappelle que toutes ces démarches découlent aussi d'une motion du Conseil général.

La discussion n'est plus demandée.

Remarque : Mme Karine Voumard, CM, et M. Christophe Gagnebin, CM, rejoignent la séance.

10. Informations

Le président donne la parole au Conseil municipal.

M. Hervé Gullotti, maire, fait la déclaration suivante : « Le Conseil municipal tient ici à exprimer officiellement ses regrets quant à la tournure qu'a pris l'épisode de l'éphémère engagement de M. Richard Vaucher en qualité de délégué à l'Economie pour la Municipalité.

Avec cette renonciation, la Municipalité perd un délégué compétent, motivé, qui, sans réserve et sans parti pris, avec l'entregent qu'on lui connaît, avec le réseau qu'il amenait avec lui, et sans intérêt personnel aucun à tirer de cette mise à disposition, a renoncé devant la tournure des événements.

Les tirs croisés subis dans le cadre de la réflexion sur le Plan Directeur de Développement durable (P3D), les insinuations et attaques personnelles auxquelles il a dû faire face, ainsi que sa famille, ont eu raison de sa motivation.

Le Conseil municipal ne donne pas de leçon de morale dans cette affaire. Il déplore les attitudes qui ont conduit à cette conséquence. Il s'interroge surtout sur l'impact dans la population des agissements de certains qui sans nul doute décourageront celle ou celui qui avait l'intention de donner du temps pour la collectivité publique.

Le Conseil municipal en appelle à la retenue, au débat d'idées plutôt qu'aux envolées métaphoriques et actions puérides qui certes font la Une des journaux mais n'apportent en finalité que tensions et méfiance.

Nous toutes et tous ici réunis avons comme mission de faire avancer notre localité avec nos différentes couleurs politiques, certes. Mais dans le respect mutuel. »

M. Gullotti enchaîne avec une information concernant le Plan de quartier des Lovières : « Afin de clairement distinguer les différentes procédures en cours dans le secteur du Plateau des Lovières, le Conseil municipal a décidé de mettre des priorités. Pour l'exécutif, la réalisation de la modification du Plan de quartier des Lovières qui a été déposé à l'OACOT en juin dernier pour examen préalable, est la première chose à réaliser. Pour rappel ce PQ se situe en zone à bâtir et sa révision répond aux exigences légales de densification.

Le dossier de Plan de quartier Les Lovières nous a été annoncé comme prioritaire par l'OACOT. Compte tenu des précédents questionnements quant à la possibilité d'établir une étude d'impact sur l'environnement au stade du plan de quartier, l'OACOT a consulté l'Office cantonal de l'environnement et de l'énergie (OEE) en premier lieu.

S'agissant d'une toute première expérience, l'OEE a demandé l'avis de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) afin de déterminer si le dossier est suffisamment détaillé pour pouvoir procéder à une étude d'impact (EIE) exhaustive, signifiant dans ce contexte, qu'à ce stade du projet il est possible d'en évaluer l'impact environnemental.

Sur la base de la réponse de l'OFEV et sur sa propre appréciation, l'OEE a constaté, sur la base du nouveau dossier, que les principaux paramètres du projet sont connus et que le dossier devrait permettre d'étudier de manière exhaustive l'impact principal du projet sur l'environnement. L'OEE est donc favorable à la réalisation d'une EIE au stade de la modification du PQ, et non pas en fonction du dépôt de permis de construire successifs.

Nous devrions être ainsi en possession du rapport d'examen préalable au printemps 2025.

Pour rappel cette révision du PQ a les objectifs principaux suivants :

- Permettre la réalisation du Fun Family ;
- Permettre la disparition de l'actuel parking des employés d'ArteCad en cas de construction d'une nouvelle entreprise (le parking serait alors enterré) ;
- Permettre l'agrandissement des entreprises déjà actives sur site.

En parallèle, nous travaillons à la réduction de la densité du trafic pendulaire, avec différents partenaires institutionnels et associatifs avec lesquels une réflexion se construit. La commune de Tramelan estime en effet que seule une solution régionale, intercantonale voire suprafrontalière sera utile.

Pour ce qui est du trafic intra-urbain, la Municipalité de Tramelan va participer à un appel à candidature « MOMODU » (modèle de mobilité durable) lancé par SuisseEnergie pour sa deuxième édition. Nous travaillons activement avec le Parc Chasseral à cet effet. La fin des soumissions est fixée au 31 octobre 2024. Si le projet de Tramelan est retenu, l'OFEV soutiendra à hauteur de 40% les mesures envisagées.

Ce projet vise à renforcer un processus déjà enclenché dans la cité pour développer les mobilités durables. Le projet s'articule autour de quatre axes principaux : (1) La promotion et développement de la mobilité active, avec un accent spécifique sur la mobilité cycliste et pour les personnes à mobilité réduite qui compléteront les efforts importants déjà en cours pour restaurer les traverses piétonnières, atout urbanistique spécifique à Tramelan ; (2) La réduction de la circulation motorisée, en particulier en rapport avec le trafic pendulaire liées aux entreprises industrielles sises dans la commune en soutenant ces entreprises dans la planification de leur mobilité ; (3) La création d'offres de mobilités partagées et alternatives aux véhicules individuels motorisés, des offres destinées aux habitants et visiteurs du village (4) Le soutien au développement local de l'électromobilité notamment auprès des propriétaires privés.

Les axes identifiés devraient s'intégrer à une vision et une stratégie rassembleuses en matière de mobilité. Tramelan est sise dans une région rurale caractérisée par son fort tissu industriel et souhaite se profiler comme modèle pour d'autres communes du Grand Chasseral (Jura bernois), dans lesquelles la démarche pourrait être reproduite, et plus largement auprès des régions rurales qui peinent à développer des alternatives à leur forte dépendance aux transports individuels motorisés. »

M. Christophe Gagnebin, CM, apporte d'abord un complément concernant ce qu'il avait répondu à une question de M. Pascal Mercier, PS, sur l'étang de la Marnière : « La Marnière a bien supporté la période estivale. Les poissons qui étaient en exil en Ajoie ont retrouvé avec bonheur leur site d'implantation à la Marnière. Il semblerait que cette fois-ci, les problèmes de fuite soient réglés. Nous organiserons au printemps prochain, en collaboration avec la société de pêche qui a consenti des efforts importants dans la revitalisation des berges, une journée de présentation des travaux qui ont été effectués.

Deuxième chose, la Traverse du Droit sur le tronçon qui relie la rue Albert-Gobat à la rue de la Paix est actuellement en travaux dans le cadre du crédit pluriannuel accepté par le Conseil général. Il s'agit de remplacer le bitume par des pavés filtrants, d'améliorer le confort et la sécurité par la pose d'une main courante et d'efforts en matière de revégétalisation et de biodiversité en collaboration avec les riverains immédiats. La végétalisation aura lieu dans le cadre d'un atelier participatif en matinée du samedi 19 octobre. Toute la population conviée à participer, sur inscription. Une quinzaine de personnes est nécessaire.

Mme Karine Voumard, CM, prend la parole : « Une bonne nouvelle pour la Maison de l'enfance. Le bâtiment en construction à la rue de la Gare, qui abritera les nouveaux locaux, sera normalement sous toit à la fin de l'année. L'entrée est prévue au mois d'août 2025 avec une augmentation des places de la crèche. »

III. Divers

11. Résolutions

Le président constate qu'aucune résolution n'a été déposée.

12. Motions – postulats

Le président constate le dépôt d'une motion Il cède la parole à la dépositaire.



Mme Monika Sommer, UDC, présente la motion intitulée « Commune de Tramelan favorable aux familles » qui demande ce qui suit : « La commune de Tramelan veut toujours évoluer et répondre aux besoins de ses citoyens. Je me permets de faire la demande d'installer une table à langer dépliant dans les toilettes accessibles en fauteuil roulant à la Marelle. Et en même temps, équiper les autres bâtiments publics d'une table à langer si ce n'est pas déjà le cas. L'UDC Tramelan se réfère à la bienveillance du Conseil Municipal, pour la mise en place une table à langer dépliant et de faciliter le changement des couches des visiteurs de la Marelle avec des bébés et des enfants en bas âge. »

13. Interpellations

Le président laisse la parole aux interpellations. Il rappelle que ces interventions se font par écrit.



Interpellation de Mme Joëlle Gairaud, Groupe Débat, intitulée « Une ressourcerie, un engagement pour la réduction des déchets et l'économie circulaire » : « Dans le cadre de notre engagement collectif en faveur de la réduction des déchets et de la transition écologique, il est devenu primordial de mettre en place des initiatives locales qui favorisent l'économie circulaire et la réutilisation des ressources. C'est dans cette optique que je souhaite interpeller le Conseil communal sur l'opportunité de créer une ressourcerie au sein de notre déchetterie communale. Une ressourcerie est un espace dédié à la collecte et à la valorisation d'objets destinés à être jetés. Elle permet de réduire les déchets encombrants tout en sensibilisant les citoyens à la gestion durable des ressources. En encourageant la réutilisation et le recyclage, une telle structure joue un rôle clé dans la préservation de notre environnement et dans le développement d'une économie locale solidaire. Un espace qui vise à renforcer la solidarité et la coopération locale, tout en agissant concrètement pour la préservation de l'environnement et qui offre des solutions concrètes pour allonger la durée de vie des objets. L'objet n'est donc plus un déchet, mais une ressource de seconde main. La ressourcerie peut être créée comme un lieu chaleureux, d'échanges, de partage et permet de garantir la sécurité des adeptes du recyclage. Outre l'aspect technique lié à la gestion des déchets, il serait intéressant d'adopter une approche transversale en intégrant également les dimensions environnementales et sociales, dans ce projet. La création d'une ressourcerie ne se limiterait pas seulement à la réduction des déchets, mais constituerait un véritable projet de développement durable qui s'inscrit parfaitement dans le cadre de l'agenda 2040. La 1ère étape pourrait être la création d'un groupe de travail pour étudier la faisabilité. Quelques exemples pour une mise en œuvre :

- Récupérer des meubles type étagères, aux encombrants
- Collaborer avec les écoles, l'AJR ou le centre de réfugiés pour l'aménagement »



Interpellation de M. Thierry Gagnebin, PS, intitulée « Cantonisation de la protection civile dans le canton de Berne, quel impact pour la commune de Tramelan et l'OPCJB ? » : « La cantonalisation de la protection civile a été approuvée en 1ère lecture par le Grand conseil bernois lors de sa session d'automne 2024. La loi reste floue sur la mise en exécution, entre autres concernant les lieux de formation et d'instructions, en particulier pour le Jura bernois et ceci compte tenu également du statut particulier du Jura bernois et des intérêts de la population francophone du canton de Berne. L'OPCJB étant aujourd'hui implanté à Tramelan et de surplus dans des infrastructures communales, l'interpellateur s'interroge sur différents points :

- Un centre de compétence francophone sera-t-il maintenu à Tramelan ? Si oui, sous quelle forme ?
- La cantonalisation tient-elle compte des collaborations intercantionales qui existent actuellement avec les cantons romands limitrophes et qui contribuent à faire aujourd'hui de l'OPCJB le centre d'instruction avec les coûts par habitant les plus faibles du canton de Berne ?
- Avec la réorganisation du centre de renfort des pompiers (suite au changement d'appartenance cantonale de Moutier), un regroupement des centres de formation et d'instruction pour les francophones bernois (et canton romands limitrophes) des centres de renfort des pompiers et de de la protection civile a-t-il été abordé avec le canton ?
- Le rapport soumis au Grand conseil indique que le transfert au canton de la compétence en matière d'instruction dans le domaine de la protection civile constitue pour les communes un allègement sur le plan du personnel et des finances mais que le transfert de charges résultant de cette nouvelle répartition des compétences sera compensé, en vertu de l'article 29b LPFC (cf. art. 31). - Pouvons-nous à ce stade indiquer les impacts financiers de cette cantonalisation pour la commune de Tramelan, quel montant par habitant est-il prévu de répercuter par le biais de la LPFC ? Quelles charges induites faut-il prévoir ?
- La commune de Tramelan s'est-elle positionnée à ce stade, quelles démarches sont ou vont être entreprises pour défendre les intérêts de la commune et du Jura bernois (p.ex. auprès de Jb.B, du CJB, des communes du Jura bernois, etc.) et des francophones bernois en général ? »

14. Petites questions

Le président cède la parole aux conseillères générales et aux conseillers généraux en rappelant que le temps imparti pour poser des petites questions est limité à trente minutes.

M. Elvis Lehmann, PLR, aimerait savoir où en est l'interpellation sur les places de stationnement pour camping-cars.

M. Pierre Sommer, CM, assure qu'on travaille dessus et qu'on cherche les endroits propices. Il y aurait une possibilité dans le secteur de la Clef aux Reussilles, ou peut-être sur le quai de la gare qu'on n'utilise plus pour le chargement du bois. Il pourrait y avoir une solution derrière le bâtiment, sur la place avec les pavés filtrants.

M. Christophe Vienat, PLR, aimerait savoir, après demandes citoyennes et constatations personnelles, si tout est en ordre aux STT car il n'y a plus de publication de permis de construire depuis de longues semaines dans la feuille d'avis.

M. Christophe Gagnebin, CM, répond que comme le savent les membres du Conseil général, le responsable du dicastère est en congé maladie depuis le mois de mai et pour une durée encore indéterminée à ce jour. L'autre collaboratrice de la police des constructions a été également absente durant plusieurs semaines pour raisons médicales. Pour suppléer ces absences, nous avons fait appel à un bureau de génie civil qui a une succursale à Tramelan. Il est également lourdement chargé de travail. Il y a donc effectivement eu peu de publications ces dernières semaines, mais cela devrait s'améliorer ces prochains temps. M. Gagnebin est conscient que cette réponse n'est pas pleinement satisfaisante, mais à l'impossible nul n'est tenu. Le Conseil municipal et les Ressources humaines mènent des réflexions. On a mis un poste au concours cet été, mais on n'a trouvé personne avec le profil recherché et une disponibilité immédiate.

M. Quentin Landry, UDC, demande un point de situation sur la problématique des eaux de pluies dans le secteur Creux du Loup / Badu. On y avait présenté une digue pour éviter les inondations, où en est-on ?

M. Mathieu Chaignat, CM, répond qu'il y a effectivement eu une étude qui définissait trois priorités : (1) Faire un canal de dérivation des eaux en cas de forte pluie (2) Créer la digue (3) Créer un barrage plus haut. Les trois mesures ont été mises au plan financier. Quant au chemin de décharge de l'eau, car même avec le barrage des inondations restent possibles, c'est difficile car personne ne veut voir passer l'eau chez lui. La première mesure était de faire un bovi-stop à l'entrée du village. Techniquement c'était difficile à réaliser. On étudie une autre possibilité actuellement pour avoir une solution d'urgence. Mais on ne résoudra pas le problème si tout le monde refuse d'avoir de l'eau dans son jardin ou à côté de sa maison.

M. Marc Froidevaux, PS, demande combien de personnes, sur les 4'700 habitants de Tramelan, occupent un poste de salarié et combien d'équivalents plein temps cela représente.

M. Hervé Gullotti, maire, répond qu'on peut se renseigner.

Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, a une question concernant les analyses de qualité de l'eau. Sur le site internet de la commune il y a beaucoup d'informations sur différents critères de qualité, mais il n'y a rien sur les micropolluants, notamment la teneur en pesticides ou en PFAS. Elle demande si des analyses existent, si oui, peut-on mettre les résultats à disposition sur le site ? Sinon, peut-on prévoir d'effectuer ce type d'analyse à l'avenir ?

M. Mathieu Chaignat, CM, ne peut pas répondre comme ça. Mais il regardera avec le Service de l'eau potable.

M. Georges Juillard, UDC, demande où en est le projet de chauffage à distance.

M. Hervé Gullotti, maire, indique que de nombreux contrats de raccordement sont signés. On est en négociation avec la banque qui doit encore nous donner une réponse par rapport aux documents qu'on a fournis (droits de superficie, permis de construire de la centrale, etc.). Leur préavis était positif mais la réponse devrait arriver cet automne. Nous sommes toujours en procédure concernant la centrale de chauffage. Nous allons donner une réponse sous peu aux oppositions déposées auprès de la préfecture.

M. Werner Liechti, Groupe Débat (PEV), rappelle qu'en séance du 19 février 2024, Mme Deborah Kläy avait demandé s'il était envisagé de remettre une gouttière sur la cabane de pique-nique du pâturage des eaux. Il a été répondu qu'une entreprise était mandatée pour cela. M. Liechti a néanmoins constaté qu'à la place d'une gouttière, c'est un tuyau PVC qui a été posé, qui ne résout pas le problème. Il a même l'effet contraire. Ne pourrait-on pas donner ce travail à un ferblantier ?

M. Pierre Sommer, CM, a été plusieurs fois chez l'entrepreneur mandaté pour lui dire que la première installation ne convenait pas. Il a mis autre chose en promettant que cela fonctionne. On peut solliciter un ferblantier mais c'est assez compliqué à mettre, il faudrait arranger la structure de l'avant-toit. Mais on va étudier la chose.

Mme Manila Monti Charmillot, Groupe Débat, transmet la demande d'une citoyenne qui s'interroge sur l'éclairage de certains chemins des Traverses, puisque très utilisés par des étudiants le matin.

M. Christophe Gagnebin, CM, répond qu'il n'y a pas de décision formelle. Sur la Traverse du Droit évoquée tout à l'heure, l'installation a été faite de sorte à permettre l'installation ultérieure éventuelle de réverbères. Il faut toujours faire une pesée d'intérêts entre la volonté de lutter contre la pollution lumineuse et le fait d'assurer la sécurité des usagers.

15. Correspondance au Conseil général

Le bureau n'a reçu aucune correspondance.

16. Divers

M. Vincent Vaucher, PS, dépose une déclaration au nom du PS. Il donne lecture de la déclaration suivante : « Depuis le début de l'année, un sujet a suscité de nombreuses réactions au sein de notre Conseil et de la population. La manière dont la présentation du Plan directeur de développement durable (P3D) a été agendée pour la première séance du Conseil général de 2024 par le Conseil municipal a, il faut le reconnaître, été perçue comme maladroite par certains. Cependant, il est important de souligner que le Conseil municipal a fait preuve de transparence et d'honnêteté en déclarant lors de son introduction, je cite : Nous souhaitons intégrer dans notre réflexion un maximum d'acteurs concernés par ce projet afin que tous puissent faire entendre leur voix et valoir leurs intérêts. Nous serons à l'écoute de l'économie, puisque le secteur accueille depuis 2008 un Pôle de développement économique. Mais aussi à l'écoute des milieux environnementaux, agricoles, touristiques et de la formation. Ces propos, certes bien intentionnés, ont malgré tout déclenché une série de réactions défavorables. Certaines d'entre elles peuvent être considérées comme légitimes, mais elles ont pris une ampleur disproportionnée. Entre discussions avec le Conseil municipal, déclarations politiques dans la presse, et séances extraordinaires de partis, le débat s'est malheureusement envenimé. Un tournant encore plus regrettable a été pris

lorsqu'un ou plusieurs citoyens ont affiché des pancartes visant directement M. Richard Vaucher, délégué à l'économie de la commune, en face de son domicile. M. Vaucher a été attaqué personnellement, alors qu'il n'avait pas encore été impliqué officiellement dans la discussion, ce qui l'a amené à présenter sa démission. Une décision regrettable, car il œuvrait bénévolement pour le bien de notre commune et son départ est une perte pour Tramelan. Il est inacceptable que de tels comportements puissent survenir, décourageant des citoyens dévoués, qui investissent leur temps et leur énergie pour servir notre communauté. Nous devons, dès aujourd'hui, réfléchir collectivement à l'image que nous renvoyons et aux conséquences de nos actions et paroles, qui peuvent être lourdes. Le Parti socialiste de Tramelan (PST) appelle chacun d'entre nous, élus et citoyens, à faire preuve de responsabilité et de maturité dans nos échanges. Les divergences d'opinions sont naturelles et essentielles à tout débat démocratique. Mais elles doivent toujours être exprimées dans le respect des personnes et des fonctions qu'elles occupent. Le PST tient à exprimer sa profonde gratitude à M. Richard Vaucher pour son engagement et son dévouement envers la commune de Tramelan. Sa contribution a été précieuse et il est regrettable qu'il ait été poussé à prendre cette décision. Enfin, nous appelons à un effort collectif pour restaurer un climat de confiance et de coopération dans notre commune. Nous devons nous rappeler que nous travaillons tous dans l'intérêt de Tramelan, et que cet objectif doit primer sur les désaccords personnels ou les comportements clivants. Je vous remercie de votre attention et espère que nous pourrions tirer les leçons de cet incident afin d'avancer de manière plus sereine et constructive. »

Mme Déborah Kläy, UDC, dépose une déclaration au nom de la section UDC, cosignée par M. Georges Juillard, Mme Deborah Kläy, M. Jean-Charles Juillard, Mme Monika Sommer, M. Quentin Landry et M. Pierre von Allmen. Elle donne lecture du texte suivant : « L'absence de personnel au poste de responsable du développement territorial nous inquiète. Ce poste clé et à responsabilité induit une charge de travail importante qui a toujours été effectué avec sérieux. Le personnel qui gère la situation actuelle, en particulier le responsable énergie et réseau monsieur Wastian ainsi que monsieur Bärffuss du bureau ATB méritent nos remerciements pour leur investissement. Nous pensons que la situation actuelle ne peut pas continuer ainsi car cette situation impose un risque considérable de surcharge de travail pour monsieur Wastian et de conflit d'intérêt pour Monsieur Bärffuss. Nous pensons que les STT ont besoin d'un responsable du développement territorial à 100% et présent sur place dans les plus brefs délais. Nous espérons que le conseil municipal partage nos préoccupations et pourra améliorer la situation en attendant que le responsable du service puisse être de retour au travail à 100%. »

Avant de conclure, le président félicite M. Thierry Gagnebin qui sera député au Grand Conseil dès le 1^{er} octobre 2024. L'assemblée applaudit chaleureusement le concerné.

La prochaine séance est prévue le 25 novembre 2024.

Le président lève la séance à 21h00.

Au nom du Conseil général

Le Président : La Secrétaire du procès-verbal :

Sébastien Wyss Lucie Noirat

Annexes ment.